

### LE SKATEPARK LAISSE PLACE À UN PUMPTRACK



Au fil des années, la Zone de Loisirs dracysienne s'est développée avec un parcours sportif de 1 200 mètres doté de 5 ateliers, un circuit d'initiation sécurisé pour les moins de 12 ans, un complexe multisports autorisant l'initiation à la pratique d'un minimum de 8 activités sportives différentes et, en 2005, est venu s'ajouter le skatepark.

Ainsi, les amateurs de skate ont pu profiter d'une piste à bosses et de 9 équipements divers. Avec le temps, ces derniers ont mal vieilli et sont devenus obsolètes. Après plusieurs recherches, il a été décidé que serait créé un pumptrack en lieu et place du skatepark. Existant sous

forme de modules mais ne s'intégrant pas du tout dans l'environnement, la solution retenue est celle d'un pumptrack en enrobé avec une plateforme de départ commune, une piste pour les débutants et deux autres pistes avec des niveaux plus élevés. Ainsi, les BMX, les skateboards, les rollers, les trottinettes et même les draisiennes pourront l'utiliser en toute sécurité (surveillance des parents à proximité du site avec l'installation de bancs et une zone déjà placée sous vidéoprotection).

Pour ce faire, la commune a été assistée d'un cabinet pour réaliser un relevé topographique, puis d'une entreprise de conception pour que l'équipement soit exactement adapté aux besoins réels de la collectivité et d'une société de travaux publics pour la pose de l'enrobé qui débiteront mi-mai.

Ainsi, sur une même zone nous pourrions retrouver les familles avec les jeux pour les jeunes enfants, les écoliers, les adolescents avec l'agorospace et le pumptrack, les sportifs qui utilisent le parcours de santé ainsi que les agrès, les associations ou encore les seniors qui se baladeront sur les sentiers à l'ombre des arbres... Cela permettra donc de créer de nouveaux échanges intergénérationnels, de favoriser les liens sociaux et de permettre aux habitants de la commune comme aux visiteurs de passage de profiter d'un cadre bucolique et agréable.



### CRÉATION D'UN CENTRE DE LOISIRS À DRACY-LE-FORT



Suite à des difficultés rencontrées par de nombreuses familles, l'été dernier, concernant la garde de leurs enfants durant les vacances, il a été envisagé, après la réalisation d'un sondage, de créer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Dracy-le-Fort. Loin d'être une simple formalité, la collectivité s'est fait accompagner d'un cabinet spécialisé en la matière pour l'aider dans toutes ses

démarches (déclaration auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, habilitation et gestion des locaux mis à disposition, passage de convention avec la CAF 71, gestion des locaux, élaboration de projets pédagogiques...).

Bien que les habilitations soient toujours en cours, la Municipalité a décidé que la gestion pour la coordination et l'organisation de l'ALSH soit confiée à un délégataire. Après mise en concurrence, la délégation de service public a été attribuée à l'IFAC selon un cahier des charges précis. Il se chargera directement des inscriptions et de la facturation. L'ouverture de cette nouvelle structure est **prévue le 8 juillet prochain**.

Il faudra encore un peu de patience, quelques aménagements, pour que tout soit opérationnel pour cet été et que toutes informations puissent être communiquées aux familles dans les meilleurs délais.



## ATTENTION CHANGEMENT HORAIRE !

À compter du **1<sup>er</sup> juin prochain**, le secrétariat de mairie **sera dorénavant ouvert au public que les samedis des semaines paires.**



Suite à la mutation de M. Matthias RENAUD pour le SMET 71 à compter du 13 mai, Anaïs JOUVELOT qui a effectué, dans des communes environnantes, les deux campagnes de recensement ; a rejoint, depuis le 29 avril, le service administratif.

Elle assure les missions afférentes à l'accueil du public, la gestion des locaux communaux et est en relation avec les associations locales. Elle assure également la tenue ainsi que la gestion de l'Agence Postale Communale. Celle-ci est d'ailleurs ouverte du lundi au vendredi de **13h45 à 16h45.**



La publicité sur le site internet de la commune est une formalité obligatoire depuis juillet 2022.

Il s'agit de simplifier et d'harmoniser les outils dont disposent les collectivités territoriales pour assurer l'information du public et de renforcer le recours à la dématérialisation.

Les délibérations et les procès verbaux du Conseil Municipal comme ceux du C.C.A.S., les arrêtés municipaux sont ainsi consultables en ligne via [www.mairie-dracy-le-fort.fr](http://www.mairie-dracy-le-fort.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

Madame Danièle GODEY a fait part aux membres du Conseil Municipal, mi avril, de sa décision de mettre fin à son mandat pour convenances personnelles.

En application de l'article L. 270 du Code Électoral et compte tenu du fait que seule une liste s'était présentée lors du dernier renouvellement général des conseils municipaux intervenu en mars 2020, aucune élection complémentaire ne sera dès lors organisée.



### TARIFS PÉRISCOLAIRES



- \* Garderie du matin : 2,40 €
- \* Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : 2,60 €
- \* Garderie du midi : 1,00 €
- \* Garderie du soir : 3,20 €

## LE PARC AUTOMOBILE DE LA COMMUNE SE MODERNISE...

Le parc automobile, lui aussi, s'usant progressivement et, malgré les opérations régulières de maintenance ou de réparations diverses, il convenait d'acquérir un nouveau véhicule.

Par conséquent, le choix de la commune s'est porté sur un FORD TRANSIT CUSTOM d'occasion pour un montant de 27 500 € auprès du garage MARCAN AUTOMOBILE, basé à Chatenoy-le-Royal. Le parc automobile communal se renouvellera progressivement en fonction des besoins.



**BIENTOT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**  
**C'EST OBLIGATOIRE**



Pour plus de renseignements, contacter le secrétariat de mairie.

Le C.C.A.S. vous propose pour vos réceptions :

**1 Table avec 2 bancs**

ou

**1 Table avec 8 chaises**

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de Mairie.

Forfait : 5 € par ensemble



La Trousse à projets est une plateforme numérique au service de projets éducatifs et pédagogiques bénéficiant aux élèves scolarisés de la maternelle au lycée. Elle permet aux enseignants et aux membres de la communauté éducative de collecter les fonds nécessaires à leur concrétisation, de faire connaître leurs initiatives et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique et méthodologique. Encadré par une charte de financement participatif, ce dispositif a pour objectifs de soutenir une pédagogie active tout en ouvrant l'école sur son territoire et en contribuant à réduire les inégalités.

Tous types de projets EAC peuvent être financés dans le cadre de la Trousse à projets : sorties scolaires, visites, interventions d'artistes, ateliers de pratique artistique, environnementale, à vocation scientifique...

Rien qu'en mars 2024, ce sont près d'1 370 000 euros qui ont été collectés, 27 000 nouveaux donateurs... L'école dracysienne qui organise, chaque année, de nombreuses actions pourraient être éligibles à ce type de financement participatif, qui est déductible des impôts. Si vous souhaitez l'aider, vous pouvez contacter le groupe scolaire ou bien trouver plus de renseignements sur : [www.trousseaprojets.fr](http://www.trousseaprojets.fr)



## RAPPEL SUR LE STATIONNEMENT AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE

Merci :

- de stationner les véhicules aux emplacements prévus à cet effet ;
- de ne pas faire d'« arrêt minute » au milieu de la chaussée ;
- de respecter les accès (portails, portillons, entrées...) des riverains résidant à proximité de l'école ;
- d'adapter sa vitesse dans ce secteur.

**Pour la sécurité de tous, soyons vigilants !**

# UNE AIDE UNIQUE À L'ADAPTATION DES LOGEMENTS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, c'est la date annoncée pour le lancement de Ma Prime Adapt. Consacrée à l'adaptation des logements au vieillissement, cette aide financière vise à soutenir le souhait d'un grand nombre de seniors de vivre à domicile le plus longtemps possible.

Une enveloppe de 35 milliards est ainsi prévue afin d'organiser le lancement de cette nouvelle aide financière à partir du 1er janvier 2024. Le dispositif ambitionne d'adapter 500 000 logements d'ici 2027.

Rappelons que plusieurs aides permettent d'ores et déjà d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des logements : Le crédit d'impôt personne âgée, l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du handicap), l'aide Bien vieillir chez soi de la Carsat ou encore l'aide Habiter facile de l'Anah.

## Les principaux travaux d'adaptation financés

### Travaux intérieurs

- ① Monte-escalier
- ② Aménagement de salle de bain
- ③ WC surélevés et barre d'appui
- ④ Aménagement de cuisine
- ⑤ Éclairage à détection de mouvement

### Travaux extérieurs

- ⑥ Rampe d'accès vers l'entrée du pavillon
- ⑦ Place de parking PMR
- ⑧ Installation de volets roulants
- ⑨ Élargissement de la porte d'entrée



### Des subventions avantageuses

MaPrimeAdapt' finance jusqu'à :

- 70 %** DES TRAVAUX POUR LES MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES
- 50 %** DES TRAVAUX POUR LES MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES

\* Dans la limite d'un plafond de travaux de 22000 € HT

### Des critères d'éligibilité simples



Personnes âgées de plus de 70 ans sans condition de GIR



Résidence principale sans condition d'ancienneté



Personnes âgées de 60-69 ans (GIR 1 à 6)



Propriétaire occupant ou locataire du parc privé



Personnes en situation de handicap sans condition d'âge



Sous condition de ressources (revenus modestes et très modestes)

### Une aide incitative pour permettre d'accélérer l'adaptation du parc

Subvention du coût des travaux à hauteur de :

- 70 % pour les ménages aux revenus très modestes
- 50 % pour les ménages aux revenus modestes

Un accompagnement obligatoire

- accès à un AMO qualifié tout au long du dispositif pour les ménages éligibles

Une large gamme de travaux financés

# Élections européennes



9 juin 2024



Ouverture du bureau de vote

de 8 h à 18 h

Groupe Scolaire

## vos démarches à portée de clic !



MES DÉMARCHES à portée de clic!



## TITRES D'IDENTITÉ

Saint-Rémy fait partie des communes compétentes pour établir les titres d'identité (carte nationale d'identité et passeport).

Besoin d'un titre d'identité ?

Prenez rendez-vous via le lien :

<https://www.saint-remy71.fr/titre-identite/>



# — INFO ENVIRONNEMENT... —

Pour des raisons sanitaires évidentes, les déjections canines sont interdites sur les trottoirs (en goudron ou gazon), les voies publiques, les espaces verts et les espaces de jeux publics). Elles sont en effet responsables de nombreux **désagréments visuels, olfactifs et sanitaires** qui dégradent de fait le cadre de vie communal et ses espaces verts.

En raison de tout ce qui précède, l'article R 632-1 du Code Pénal et l'article R. 541-76 du Code de l'Environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose son propriétaire à **une contravention de 2<sup>ème</sup> classe** (minimum 35 €).



Afin que notre village reste un lieu convivial et propre, nous demandons, comme la loi le demande que chaque propriétaire respecte cette obligation.

Pour cela, vous pouvez vous munir de sacs spéciaux, prévus à cet effet, qui seront prochainement installés dans la commune. La déjection de votre animal peut être également poussée dans le caniveau, en dehors des passages piéton.

Nous vous remercions d'avance pour votre civisme pour le bien être de tous.

**RAMASSEZ LES DEJECTIONS DE VOTRE ANIMAL :  
UN GESTE SIMPLE ET RESPONSABLE POUR UNE VILLE PROPRE !**



*Demandez votre*  
**CARTE D'ACCES**  
*aux déchetteries*

Depuis le 3 avril 2018, les déchetteries du Grand Chalon sont équipées d'un système d'accès par carte magnétique.

**Pourquoi contrôler l'accès aux déchetteries ?**

Le Grand Chalon consacre chaque année **2,7 millions d'euros** au fonctionnement de ses déchetteries. Contrôler l'accès permet de réserver leur usage aux grands-chalonnais, et donc **d'améliorer la qualité du service** au profit de ceux qui le financent.

*Demandez votre carte*  
**ELLE EST GRATUITE !**  
AUCUN ACCÈS POSSIBLE SANS CARTE  
— UNE CARTE UNIQUE PAR FOYER —

Sur [www.legrandchalon.fr](http://www.legrandchalon.fr)  
Remplissez le formulaire en ligne. Votre carte vous sera expédiée.  
Rubrique "Déchets"

**Par courrier**  
Remplissez et renvoyez le formulaire ci-joint et un justificatif de domicile. Votre carte vous sera expédiée.

Le Grand Chalon  
Service Gestion des déchets  
16, rue Louis-Jacques Thénard  
71100 Chalon-sur-Saône

**Au service Gestion des déchets**  
Déposez le formulaire rempli et les justificatifs. Votre carte vous sera expédiée.  
16, rue Louis-Jacques Thénard à Chalon-sur-Saône  
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h



## COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Présentez votre carte à la borne d'entrée de la déchetterie



2. Un logiciel enregistre votre passage à la déchetterie



3. Déposez gratuitement vos déchets et bénéficiez des conseils du gardien



Propriété et durée de validité : la carte reste la propriété du Grand Chalon, elle est délivrée pour une durée illimitée. Toutefois, la carte peut être révoquée en cas de non-respect du règlement, de dépôts sauvages ou d'incivilités sur la déchetterie. Déménagement, perte ou vol ? Tout changement doit être signalé dans les meilleurs délais. La réédition d'une nouvelle carte d'accès sera facturée 5 euros.





**PLACE DE LA MAIRIE**  
**DE 19H00 À MINUIT**

# LES TERRASSES DE DRACY



**SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

**ANIMATION GRATUITE**

RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE  
« C'EST DANS LA BOÎTE » (LE 7 ET 21/06) ET  
PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES  
(LE 14/06)



**VENDREDI 7 JUIN**  
**GROUPE NO EXPECTATIONS**

**VENDREDI 14 JUIN**  
**PATRICK BAVAY ET SON**  
**ORCHESTRE**



**VENDREDI 21 JUIN**  
**GROUPE ONYX**